

Corrigé secrétaire administratif Culture 2025 : QCM de 80 questions

Proposition de corrigé — non officielle. Examen professionnel exceptionnel de secrétaire administratif du ministère de la Culture, session 2025. QCM d'admissibilité de 80 questions, durée deux heures, coefficient 1.

[Sujet officiel](#) · [Annales de ce concours ou examen](#)

Lire la grille et ses limites

L'épreuve comporte **80 questions**, avec une seule réponse à cocher par question. Une bonne réponse vaut un point ; une erreur ou plusieurs cases cochées valent zéro. Les réponses ci-dessous se placent à la **session 2025**, et non à la date de lecture de ce corrigé.

Les formulations des questions 2, 59 et 69 demandent une vigilance particulière. À la question 66, il faut aussi distinguer la réponse surlignée dans le document ministériel des compétences propres de chaque instance. Ces limites sont expliquées avec les réponses.

A. Organisation de l'État et du ministère : questions 1 à 37

N°	Réponse proposée	Explication
1	C	Les institutions citées appartiennent à l'UE. La Commission exerce notamment des fonctions exécutives, le Parlement et le Conseil de l'UE participent à la législation ; la CJUE assure le contrôle juridictionnel. Le Conseil européen fixe les orientations générales. La CEDH et le Conseil de l'Europe sont distincts de l'UE.
2	B, sous réserve de formulation	Strasbourg est le siège officiel ; Bruxelles est un autre lieu de travail. B est le choix attendu parmi ceux proposés, mais aucune option ne dit exactement « le siège est à Strasbourg ». Le secrétariat est installé à Luxembourg.
3	A	Ursula von der Leyen préside la Commission pendant la session 2025, dans le mandat 2024–2029.
4	C	L'article 7 de la Constitution confie l'intérim au président du Sénat ; à défaut, au Gouvernement. Il ne s'agit pas d'une succession définitive au mandat.
5	A	Le Congrès peut être saisi d'une révision constitutionnelle dans les conditions de l'article 89, intervenir pour une adhésion à l'UE dans le cadre de l'article 88-5, ou entendre le Président conformément à l'article 18. Il ne vote pas le budget à la place des assemblées.
6	D	Le Président peut dissoudre après consultation du Premier ministre et des présidents des assemblées. Ces consultations ne sont pas des avis conformes.
7	A	L'adoption d'une motion de censure entraîne la démission du Gouvernement, dans les conditions des articles 49 et 50.
8	B	L'Assemblée nationale compte 577 députés et le Sénat 348 sénateurs en 2025.
9	A	L'article 24 : vote de la loi, contrôle du Gouvernement et évaluation des politiques publiques.

N°	Réponse proposée	Explication
10	B	Dépôt, examen, vote, navette, adoption puis promulgation par le Président. Selon le texte, une commission mixte paritaire ou le dernier mot de l'Assemblée peut intervenir ; un contrôle constitutionnel peut précéder la promulgation.
11	B	L'article 72 comprend les communes, départements, régions, collectivités à statut particulier et collectivités d'outre-mer régies par l'article 74.
12	B	Règlement général sur la protection des données. Il encadre notamment les traitements de données personnelles.
13	C	Un marché répond aux besoins de travaux, fournitures ou services par un contrat à titre onéreux avec un opérateur, public ou privé. B décrit plutôt une concession, dont l'exploitation implique un transfert de risque.
14	A	Le Code distingue notamment marchés sans publicité ni concurrence préalables dans les cas autorisés, procédure adaptée et procédures formalisées. Les concessions sont une catégorie de contrats, pas une quatrième procédure de marché.
15	B	Le Code général de la fonction publique regroupe depuis 2022 les principales dispositions statutaires. Les lois de 1983 et 1984 sont les références historiques, largement codifiées.
16	A	Fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière. Les militaires relèvent d'un statut distinct.
17	C	L'accès du plus grand nombre aux œuvres capitales de l'humanité est la formulation fondatrice des missions du ministère.
18	A	Le collège de déontologie est désigné comme référent laïcité pour les administrations culturelles par l'arrêté du 13 avril 2022. Il ne faut pas le remplacer par un haut fonctionnaire supposé.
19	D	Centre de recherche et de restauration des musées de France.

N°	Réponse proposée	Explication
20	A	Le secrétariat général assiste le ministre dans l'administration du ministère et coordonne les politiques transversales. Les autres choix décrivent des missions plus spécialisées.
21	C	Direction régionale des affaires culturelles.
22	A	Une DRAC est un service de l'État déconcentré : elle ne dépend pas d'une collectivité territoriale.
23	B	L'autorité préfectorale s'exerce au niveau régional et, pour les missions relevant de leurs compétences, au niveau départemental. Le président de région ne commande pas la DRAC.
24	B	Unité départementale de l'architecture et du patrimoine, notamment liée aux missions des architectes des Bâtiments de France.
25	C	Les deux conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse sont à Paris et Lyon.
26	D	La vingt-et-unième ENSA est créée à La Réunion en 2025, à partir de l'implantation réunionnaise antérieure.
27	A	Les Manufactures nationales, Sèvres et Mobilier national, résultent du rapprochement des établissements au 1er janvier 2025.
28	B	Les labels Égalité professionnelle et Diversité sont obtenus en 2017.
29	D	Comédie-Française, Odéon, Colline, Strasbourg, Chaillot et Opéra-Comique. Le Châtelet, le théâtre Antoine ou les Champs-Élysées ne remplacent pas ces établissements dans la liste.
30	D	L'ENSBA est un établissement public à caractère administratif, selon le décret de 1984.
31	B	Biblis en folie valorise les bibliothèques et médiathèques et leurs activités ; sa première édition nationale a lieu en 2024.
32	B	L'Arcom résulte de la fusion du CSA et de l'Hadopi, effective en 2022. Elle n'absorbe ni la CNIL ni l'Arcep.

N°	Réponse proposée	Explication
33	D	La loi du 26 décembre 2023 concerne la restitution de restes humains appartenant aux collections publiques.
34	D	L'archéologie préventive intervient lorsque des opérations d'aménagement menacent le patrimoine archéologique. Une fouille programmée relève d'une autre démarche.
35	B	Les Archives nationales collectent notamment les archives des administrations centrales et des établissements publics nationaux. Les ANOM et les Archives nationales du monde du travail sont des services distincts.
36	B	La loi Toubon du 4 août 1994 porte sur l'emploi de la langue française. Le prix unique du livre renvoie à la loi de 1981.
37	D	Le Centre Pompidou ferme son bâtiment parisien en 2025 pour une rénovation ; ses activités se poursuivent aussi hors les murs.

[Le Parlement européen précise ses lieux de travail](#). Le [rapport du collège de déontologie 2021–2022](#) permet de vérifier la question 18. La création de l'école de La Réunion est annoncée dans le [discours du 4 février 2025](#).

B. Finances publiques : questions 38 à 46

N°	Réponse proposée	Explication
38	A	Le CBCM contribue au contrôle de la soutenabilité budgétaire et assure des missions comptables. Il ne juge pas l'opportunité politique des dépenses.
39	A	Environ 580 milliards d'euros correspond à l'ordre de grandeur des dépenses brutes du budget général dans la LFI 2025, autour de 582,4 milliards. Le budget net et l'ensemble des dépenses publiques ont d'autres montants : le périmètre manque dans la question.
40	C	La TVA est la plus importante des recettes fiscales citées. L'ISF n'existe plus sous cette forme en 2025.
41	B	L'Agence France Trésor gère la dette et la trésorerie de l'État. « Dette publique » est plus large : les collectivités et organismes sociaux gèrent aussi leurs engagements. Parmi les choix, B vise l'organisme attendu pour la dette de l'État.
42	C	La Cour contrôle les comptes et la gestion, évalue et certifie. La saisie de biens publics n'est pas l'une de ces quatre missions.
43	A	Dans le découpage proposé : fonctionnement, investissement, personnel et intervention. La nomenclature complète du budget de l'État comporte davantage de titres ; le choix n'en est pas une liste exhaustive.
44	A	Les programmes de la mission Culture sont Patrimoines, Création, Transmission des savoirs et démocratisation de la culture, et Soutien aux politiques du ministère de la Culture. Les médias relèvent notamment d'une autre mission.
45	B	Le régime entré en vigueur en 2023 rapproche la responsabilité financière des ordonnateurs et des comptables, sous les conditions du Code des juridictions financières. Il ne supprime pas toutes les autres responsabilités.
46	B	Le conseil d'administration vote le budget de l'établissement selon ses textes. Le CSA est une instance de dialogue social.

Pour la question 39, le tableau parlementaire distinguant la LFI 2025 des ajustements de fin de gestion permet de ne pas mélanger budget brut, net et dépenses de toutes les administrations.

C. Ressources humaines : questions 47 à 73

N°	Réponse proposée	Explication
47	A	Le traitement dépend de l'indice attaché au grade et à l'échelon. Les indemnités prennent notamment en compte les fonctions ; certaines intègrent aussi l'engagement et la manière de servir.
48	B	Le régime général prévoit un jour de carence, avec des exceptions légales. Il ne faut pas appliquer mécaniquement cette retenue à tous les congés pour raison de santé.
49	C	À compter du 1er mars 2025, le traitement du congé de maladie ordinaire passe à 90 % pour les trois premiers mois concernés, puis à 50 % pour la période suivante prévue par les textes.
50	B	La référence annuelle générale est de 1 607 heures, sous réserve des dispositifs et sujétions particuliers.
51	D	La rupture conventionnelle est exclue lorsque l'agent atteint l'âge d'ouverture du droit à retraite et dispose de la durée d'assurance permettant le taux plein. Le simple mot « détachement » ne suffit pas ; le détachement sur contrat constitue toutefois une exclusion spécifique.
52	C	La demande peut venir de l'agent ou de l'employeur. La rupture suppose un accord ; elle ne peut être imposée unilatéralement.
53	C	L'apprentissage est un contrat de droit privé. Le contrat de projet d'une administration relève du droit public.
54	B	Un fonctionnaire peut demander un temps partiel dès la prise de fonctions. L'autorisation et ses conditions dépendent de la situation ; tous les temps partiels ne sont pas accordés de plein droit.
55	D, avec nuance	Le choix vise l'absence d'une obligation générale et permanente de se former à son initiative. Mais des formations statutaires ou demandées légalement par l'administration sont obligatoires : la formation n'est pas toujours facultative. Service, probité ou désintéressement et discrétion constituent des obligations.

N°	Réponse proposée	Explication
56	A	La protection fonctionnelle couvre les attaques et certaines mises en cause liées aux fonctions, selon les conditions légales. Elle ne couvre pas indistinctement toutes les fautes personnelles.
57	B	Le SRH instruit la demande ; le service juridique intervient notamment dans le suivi du contentieux et des frais de justice. Le dispositif ministériel précise le rôle de leurs bureaux.
58	D	Mentor est une plateforme de formation en ligne des agents publics. Les bulletins de paie ne sont pas sa fonction.
59	B pour le régime général ; D pour certains bénéficiaires	Le CFP est généralement limité à trois ans sur la carrière. Depuis 2022, cinq ans sont possibles pour les catégories prioritaires prévues par L422-3. Dire seulement « durée maximum » sans préciser la catégorie rend la question ambiguë.
60	B	Le calendrier du ministère prévoit le 1er octobre 2025 pour la PSC.
61	B	La date de l'entretien est communiquée au moins huit jours à l'avance dans le régime de l'entretien des fonctionnaires de l'État.
62	B	L'entretien est annuel et obligatoire dans le champ considéré, sauf dispositif spécifique.
63	A	RIFSEEP : IFSE et complément indemnitaire annuel. Le traitement indiciaire et la NBI ne sont pas ses deux composantes.
64	A	Le dossier RQTH est déposé à la MDPH ; la décision relève de la CDAPH. Le médecin du travail ou le référent peuvent aider, mais ne sont pas l'autorité de décision.
65	B	Le CSA examine la politique de formation. La CAP conserve des attributions concernant certaines situations individuelles.

N°	Réponse proposée	Explication
66	D dans la grille ministérielle ; distinction à retenir	Le PDF ministériel surligne D : CA, CSA et F3SCT. Pour ce QCM, c'est donc la réponse indiquée. Juridiquement, le CSA et sa formation spécialisée sont les instances consultatives de dialogue social prévues par le décret de 2020 ; le CA est l'organe de gouvernance de l'établissement. La réponse C décrit ces seules instances consultatives. La grille rassemble ici les trois organes, sans que leurs compétences soient identiques.
67	A	Lignes directrices de gestion : orientations notamment en matière de mobilité et de promotion.
68	B	Les élections professionnelles générales ont un rythme de quatre ans.
69	Aucune réponse exactement correcte ; A est la plus proche	PPR signifie période de préparation au reclassement , et non « proposition ». Le dispositif accompagne le fonctionnaire reconnu inapte à ses fonctions vers d'autres fonctions compatibles.
70	B	Conseiller mobilité-carrière.
71	B	Compte personnel de formation.
72	B	Validation des acquis de l'expérience.
73	C	Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

La nuance de la question 59 résulte de l'article 24 du [décret sur la formation, dans sa version applicable en 2025](#). L'annonce ministérielle du [21 janvier 2025](#) fixe le calendrier PSC. Le [décret du 20 novembre 2020](#) explique l'organisation du CSA et de sa formation spécialisée. Pour la PPR, l'[article L826-2 du CGFP](#) confirme que la bonne expression reste « période de préparation au reclassement » : la proximité d'un choix ne transforme pas un sigle erroné en définition exacte.

D. Raisonnement et logique : questions 74 à 80

74. Convertir 135 minutes — C

$135 = 2 \times 60 + 15$. La durée est **2 h 15**, et non 1 h 35.

75. Comparer les vitesses — C

Pour une distance identique, le temps est inversement proportionnel à la vitesse. Romain va trois fois plus vite : $12 \div 3 = 4$ minutes. La distance parcourue par Gisèle est $5 \times 12/60 = 1$ km ; à 15 km/h, ce trajet dure bien quatre minutes.

76. Acheter huit ouvrages — B

Le prix unitaire est $109,90 \div 7 = 15,70$ €. Il est confirmé par $141,30 \div 9$. Huit ouvrages coûtent $8 \times 15,70 = 125,60$ €.

77. La proportion de droitiers — D

Quatre agents sur cinq sont droitiers : $4/5 \times 100 = 80$ %.

78. Lire 10 % du livre chaque jour — B

Sous la lecture attendue de 10 % du livre entier par jour, $110 \times 10\% = 11$ pages, puis $7 \times 11 = 77$ pages. Lire 10 % des seules pages restantes conduirait à un autre calcul, mais ce n'est pas ce que dit l'énoncé.

79. Fabriquer onze figurines — D

Le temps nécessaire est $11 \times 17 = 187$ minutes. Trois heures donnent 180 minutes : il manque sept minutes. Le nombre maximal de figurines terminées en trois heures est dix, puisque $10 \times 17 = 170$ et $11 \times 17 = 187$.

80. Compter les arbres — C

Sur chaque côté, $400/10 = 40$ intervalles. Avec un arbre à chacune des extrémités, il y a 41 arbres par côté, donc 82 au total. Le piège est de compter les intervalles au lieu des arbres.